



Elèves de 3ème : organisation de la journée du 1er juillet 2020

publié le 30/06/2020

Tous les élèves sont invités (via convocation Pronote) le **mercredi 1er juillet** à passer l'épreuve de l'ASSR niveau 2.

Dans le respect du protocole sanitaire, les élèves seront accueillis par demi-groupe par le professeur principal de la classe sur le créneau 8h40 – 10 h 35 ou 10h50 – 12 h40.

Ils doivent se munir d'un masque, d'un stylo ainsi que du carnet de correspondance.

A l'issue de cette épreuve (après une pose de quelques minutes) les élèves se verront remettre les documents suivants :

- ▶ la notification d'affectation pour la rentrée de septembre 2020 ;
- ▶ l'exeat (document attestant que l'élève est en règle avec le collège pour la cantine, les livres scolaires ainsi que les livres empruntés au CDI). (Pour rappel, ce document officiel est indispensable pour pouvoir s'inscrire dans un nouvel établissement scolaire.)
- ▶ l'attestation de réussite à l'ASSR niveau 2. (Dans le cas où l'élève aurait échoué à l'épreuve, une nouvelle date pour une épreuve de rattrapage lui sera proposée.)

Pour permettre à l'établissement de gérer au mieux les élèves pendant cette demi journée, merci d'informer la vie scolaire via le carnet de correspondance ou messagerie Pronote de l'éventuelle sortie ou arrivée exceptionnelle de votre enfant.

A l'exception des élèves de régime A, l'entrée et la sortie en dehors des horaires habituels (8h40-12h40) doit se faire sous la responsabilité d'un adulte qui devra signer le cahier de vie scolaire.

Les élèves empruntant les transports scolaires seront bien entendu accueillis toute la matinée dans l'établissement.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.